



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-26) CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN
PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI POUR LA
PERIODE 2021-2024

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M.
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme
POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON,
Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ,
M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à
M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210630-lmc1H8498H1-DE Date de réception en Préfecture : 06/07/2021 Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial (PEDT) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2017 approuvant la convention relative au PEDT, pour la période 2017-2020 ;

Vu la décision n°DM-20-231 du 2 octobre 2020 approuvant la signature d'un avenant de prolongation relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) pour l'année scolaire 2020-2021 ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes de renouveler le Projet Educatif Territorial visant à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et des jeunes ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 23 juin 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la nouvelle Convention relative au Projet Educatif Territorial et au plan mercredi liant la ville de Vincennes avec les services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les différents documents nécessaires à la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé